

Edition française

Supplément de  
LA LIBRE PENSÉE INTERNATIONALE  
Rédaction et administration :  
Ernest Peytrequin, 4, rue de  
la Louve, Lausanne (Suisse),  
et Evian-les-Bains (France).  
La rédaction de la « Voix  
de l'Humanité » et celle de  
la « Libre Pensée internatio-  
nale » sont indépendantes  
l'une de l'autre.

# La Voix de l'Humanité

Parait tous les samedis

Le service du journal est gratuit  
tant que les circonstances ac-  
tuelles dureront. — Prière de  
nous adresser les commandes  
La Voix de l'Humanité n'est sou-  
tenue que par les cotisations  
volontaires des amis de notre  
cause ; elles seront toujours  
reçues avec reconnaissance.  
Nous autorisons la reproduc-  
tion de toutes nos études.

## Les sources de l'enthousiasme guerrier

La guerre a été souvent, dans l'histoire, l'ulti-  
me moyen de résoudre une grande antithèse d'in-  
térêts, un problème ethnologique : L'union ita-  
lienne et l'union allemande, la libération des Sla-  
ves des Balkans, la victoire ou la défaite des  
principes de la Révolution française ne pouvaient  
guère se décider que par le sort des armes. L'en-  
thousiasme guerrier naquit alors naturellement de  
ces ardens désirs nationaux.

Si la France s'était décidée à l'offensive guer-  
rière contre l'Allemagne pour libérer l'Alsace et  
la Lorraine, ce désir de libérer des frères d'un  
joug pesant aurait pu devenir la source d'un en-  
thousiasme guerrier comparable à celui que pro-  
duisit le désir de liberté italienne — qui animait  
les armées de Magenta — ou à celui des armées  
bulgares à Tchorlou.

Mais la France n'a pas commencé une guerre  
offensive, ni pour libérer l'Alsace, ni pour un  
autre but ; elle a pris les armes pour se défen-  
dre contre une attaque qui, elle-même, était con-  
ditionnée par le mauvais équilibre de l'Europe,  
par un enchevêtrement d'alliances destinées à  
garantir la paix, mais aboutissant en réalité à  
l'élargissement des conflits locaux.

On s'entretue parce que l'organisation juridi-  
que de l'Europe était défectueuse, parce que des  
provisions juridiques manquaient, pour contenir  
l'initiative autrichienne, pour l'obliger à prendre  
le chemin du droit au lieu de prendre celui de  
la violence. Il n'y avait donc une base de pas-  
sion guerrière primaire que chez les SERBES  
qui se défendaient contre l'agresseur (1), mais  
point du côté des autres nations de l'Europe,  
qui ont été entraînées à un conflit étranger par  
des chaînes et des lacunes juridiques.

Et pourtant, l'enthousiasme guerrier, en Fran-  
ce et en Allemagne, est aussi grand qu'il pour-  
rait l'être si ces deux nations avaient à combat-  
tre pour un litige A ELLES.

Voyons comment ce mystère s'explique.

Au début de la guerre : Par la croyance des  
masses populaires. (ABSOLUMENT IDENTIQUE  
DES DEUX COTÉS DE LA FRONTIÈRE)  
qu'on était ATTAQUÉ par le voisin, qu'on était  
la victime d'une conjuration machiavélique de la  
part des ennemis de la patrie.

Cette croyance était absolument injustifiée en  
Allemagne, puisque personne n'avait eu la moi-  
ndre intention d'attaquer l'Allemagne et puisque  
le gouvernement allemand, en obligeant son alliée  
à envoyer un ultimatum plus modéré, aurait pu  
empêcher la genèse de tout conflit.

La croyance parallèle des masses françaises était  
fondée dans ce sens, que la pupille serbe de son  
alliée russe était menacée par une agression,  
mais elle n'était pas fondée dans le sens d'une  
attaque préméditée par l'ALLEMAGNE contre  
la FRANCE. L'Allemagne aurait naturellement  
préféré, au point de vue de ses intérêts, que la  
France ne participât pas au conflit, afin de pou-  
voir diriger toutes ses armées contre l'adversaire  
de l'est. La France était tenue d'entrer dans le  
conflit par fidélité à son alliée, elle ne pouvait  
pas tolérer que celle-ci fût écrasée. N'ayant pas  
abouti antérieurement à constituer des garanties  
JURIDIQUES contre un tel danger, elle était  
tenue d'aider son alliée par les armes.

Les motifs qui ont nécessité l'entrée de la

1) Et du côté des Belges qui se défendaient contre une  
agression arbitraire survenue au cours du conflit.

France dans le conflit n'étaient donc nullement  
si simples que le peuple le croyait. Il ne s'agis-  
sait point d'une simple DEFENSE DU TERRI-  
TOIRE contre un envahisseur qui l'aurait atta-  
qué spontanément. En BELGIQUE, il s'agissait  
bien de ce problème simple de défense contre  
une agression où l'on était pour rien. La Fran-  
ce était entraînée à la guerre d'une manière beau-  
coup plus complexe, par un ensemble de fautes  
d'autrui et de propres vertus — fidélité à l'alliée  
— mais aussi parce qu'elle n'avait pas pris cer-  
taines initiatives en temps utile (1).

Mais le peuple français ne voit pas cette com-  
plexité du problème. Il croit être dans la même  
situation que les Belges. Il se défend avec tout  
l'héroïsme de sa bonne conscience défensive.

Le gouvernement français s'est efforcé de son  
mieux d'exalter cet état d'âme précieux au point  
de vue de la défense nationale. Et si cet affer-  
missement de la valeur combattive des troupes et  
du peuple avait été la seule conséquence de la  
conception erronée qui s'est emparée des mas-  
ses populaires, on aurait pu acquiescer et dire  
que c'était un « pieux mensonge ».

Mais cette croyance en une attaque perfide et  
arbitraire de la part de l'Allemagne a fait naître  
dans les masses françaises le désir de VEN-  
GEANCE. On n'est aucunement disposé à con-  
sidérer la guerre comme une guerre purement dé-  
fensive, ou à élargir son cadre exclusivement par  
le désir légitime de délivrer l'Alsace et la Lor-  
raine. Quelques esprits généreux du parti socia-  
liste rêvent d'une libération du peuple allemand,  
opprimé actuellement par les hobereaux prus-  
siens et la classe militaire. Mais d'autres, beau-  
coup plus nombreux, projettent l'humiliation du  
peuple allemand, l'annihilation de son lien na-  
tional ou même la domination étrangère sur son  
sol.

Si l'on objecte qu'une telle conquête serait in-  
compatible avec le principe démocratique d'après  
lequel chaque peuple doit se gouverner lui-même,  
incompatible avec les traditions généreuses et li-  
béatrices de la France, la réplique est celle-ci :  
« LE PEUPLE ALLEMAND A MÉRITÉ CET-  
TE PUNITION PAR SON AGRESSION IN-  
JUSTIFIÉE ; IL FAUT LE METTRE HORS  
D'ÉTAT DE NUIRE. »

On remarquera que cet état d'âme redoutable  
d'une partie notable de la nation française marie  
les deux facteurs psychologiques principaux du  
jour :

1. La croyance d'être dans l'état de DEFENSE  
permanente contre un adversaire qui attaque par  
plaisir frivole.

2. Le désir de se VENGER de tout le mal  
que la guerre a infligé à la France. L'idée qui  
domine tous les plans de la paix future est celle  
de la REPRESAILLE.

Cette même idée gouverne d'ailleurs de la même  
manière l'état d'âme de la bataille. — Donnons  
un exemple typique de ses différentes antithèses  
et redoublements consécutifs :

Les Allemands ont attaqué la Belgique, le peup-  
le belge leur oppose la guerre populaire. Les  
Allemands, exaspérés par une méthode de lutte  
contraire à leur tempérament (2), fusillent les ota-  
ges et incendient les villages, si une partie des

1) Voir dans notre premier numéro du 26 septembre  
l'exposé d'une méthode par laquelle la France, en prenant  
en temps utile l'initiative pour l'établissement de l'arbitrage  
obligatoire, aurait pu obliger l'Allemagne à l'accepter  
et garantir ainsi une paix perpétuelle. Nous reviendrons  
d'ailleurs à cette question dans notre prochain numéro.

2) Voir l'article « Sans pitié » en notre 3<sup>me</sup> numéro du 10  
octobre.

habitants est soupçonnée d'avoir participé à cette  
« guerre de francs-tireurs ». Les femmes du peup-  
le, voyant leurs demeures incendiées, leurs ma-  
ris massacrés, voient rouge et mutilent les bles-  
sés de l'ennemi qui tombent en leurs mains. Les  
soldats allemands, portés au paroxysme de la  
colère par la vue de leurs camarades souffrants,  
commettent alors de leur côté les pires atrocités.

Est-ce que, dans cet enchevêtrement de repré-  
sailles, la raison et le tort peuvent encore être  
distingués, ou faut-il admettre que l'idée même  
de la représaille ajoute simplement à l'horreur de  
la guerre, sans satisfaire un point de justice quel-  
conque ?

Ceux qui se croient justifiés en vengeant les  
torts de l'ennemi par des représailles oublient le  
principe même de toute justice ordonnée : ON  
NE PEUT ÊTRE JUGÉ ET PARTIE A LA  
FOIS. Personne ne peut juger l'importance du  
tort qu'il subit lui-même, parce que l'âme hu-  
maine n'est pas douée d'une faculté d'abstraction  
suffisante. L'avènement d'une justice ordonnée au  
cours de l'histoire, — abolissant le droit de se  
faire justice soi-même, d'user de représailles et  
investissant un juge impartial de ce devoir re-  
doutable — est considéré par l'unanimité des so-  
ciologues comme un progrès des plus importants.  
Mais, dans la guerre, cette impossibilité de re-  
connaître l'étendue de la faute de laquelle on  
souffre, se complique encore par le milieu de la  
bataille, par les privations et les douleurs qui  
diminuent les facultés de la raison : La repré-  
saille ne peut donc être qu'aveugle. Elle ne peut  
faire que du mal. Il faut la pourchasser dans  
l'intérêt de la justice et dans l'intérêt de tous  
les partis en litige et dans celui de l'avenir.

Ceci ne s'applique pas seulement aux représail-  
les du moment, aux villages incendiés, mais aus-  
si aux représailles nationales s'exerçant sur le peup-  
le vaincu. Ni la France, ni l'Allemagne n'ont  
le droit de se considérer comme des juges im-  
partiaux en leur propre cause, de s'attribuer le  
rôle du destin vengeur et de décréter que le peup-  
le adversaire mérite de périr.

Si la nation française, par son esprit de jus-  
tice et par sa faculté logique innées, parvenait à  
bien se pénétrer de cette vérité et à chasser cette  
passion de représailles comme indigne de la Fran-  
ce, elle s'honorerait devant l'humanité. Elle éloi-  
gnerait un des fléaux les plus redoutables qui  
enveniment la lutte sanglante du moment et met-  
tent en danger la paix future de l'Europe qui,  
pour être durable, ne pourra être basée que sur  
l'indépendance et le respect mutuel des peuples.

HOMO.

## L'exemple américain

Les Américains sont connus pour leur esprit  
pratique et leur hardiesse de réalisation.

Il est donc significatif qu'ils ne croient aucu-  
nement à la banqueroute des idées pacifistes « dé-  
montrée par la crise actuelle ». Au contraire :  
Les horreurs de la guerre les ont incités à re-  
doubler de zèle pour compléter le système juridi-  
que destiné à trancher d'une manière pacifique  
tous les litiges qui pourraient s'élever entre eux  
et les autres nations.

Prenant pour modèle la justice arbitrale du  
Canada, appelée à résoudre les conflits indus-  
triels, le ministre des affaires étrangères des  
Etats-Unis, Mr. Bryan, agissant en accord inti-  
me avec le président Wilson, a conclu ces der-  
niers temps 26 conventions arbitrales avec les  
principales nations du monde.

Ces traités prévoient la possibilité que des conflits surgissent entre les parties contractantes, sans qu'il y ait moyen de les faire résoudre par la diplomatie.

Ces litiges seront déférés à une commission arbitrale permanente, constituée dès maintenant et composée de 5 membres. Chacun des deux gouvernements désignera un des juges appartenant à sa nation et un autre appartenant à une nation amie. Le cinquième devra être nommé par les quatre autres juges.

Cette commission sera appelée à examiner tout conflit surgissant entre les deux nations qui l'ont composée. Elle aura toute une année pour son travail et les deux nations seront tenues, par leur signature solennelle, de ne commencer aucune hostilité avant que cette commission ait déposé son rapport.

Elles seront libres de rejeter ses conclusions et d'en appeler aux armes, une fois le verdict rendu. Mais l'exemple de la cour industrielle du Canada, cité au début de cette note, justifie l'espoir que la longue attente suffira pour apaiser les passions du moment et pour induire les deux parties en litige à le considérer d'une manière plus sobre et plus tranquille.

Le verdict de la commission arbitrale permettra en outre aux nations neutres de se former une opinion bien fondée sur le conflit et de porter tout le poids de leur influence contre la nation qui n'accepterait pas la décision arbitrale.

Les guerres pourront ainsi être bien raréfiées, sinon totalement supprimées.

Voyons ce que cette méthode aurait pu donner dans le conflit actuel.

L'Autriche aurait été tenue de soumettre son différend avec la Serbie à une commission d'enquête. Cette commission aurait élucidé toutes les circonstances et les responsabilités du drame de Serajevo. La Serbie n'aurait même pas pu penser à soustraire des coupables reconnus comme tels au sort mérité. Et si, par miracle, elle avait essayé de le faire, la Russie ne l'aurait point soutenue.

L'Autriche, d'un autre côté, le conflit concret une fois réglé, aurait manqué de tout prétexte pour sa guerre offensive. Et si elle avait voulu la commencer tout de même, l'Allemagne aurait été obligée de la retenir, sous peine d'émouvoir sa propre opinion publique.

Cette guerre a pu éclater grâce à des équivoques nourries systématiquement par ceux qui la désiraient. Mais une commission d'enquête semblable à celle que l'Amérique constitue en ce moment, pour tous les conflits possibles avec toutes les autres nations, aurait dissipé toutes les équivoques et fait la lumière entière. Elle aurait pu, de cette manière, sauver la paix du monde.

Il est plus que probable que la guerre actuelle, menée avec des succès alternatifs jusqu'à l'épuisement général, se terminera par l'intervention américaine. MM. Wilson et Bryan s'y préparent. Espérons qu'ils sauront — lors de la paix conclue sous leurs auspices — faire valoir auprès des belligérants leur point de vue de justice arbitrale. Espérons que les nations européennes, suivant leurs conseils, conclueront des conventions entre elles, semblables à celles qu'elles viennent de conclure avec les Etats-Unis.

Cela pourrait garantir à l'Europe aussi une ère de paix durable. PACIFICUS.

## Les enseignements d'un jubilé de guerre

Lausanne, le 22 octobre.

C'est aujourd'hui un jour de triste jubilé. Un trimestre s'est écoulé depuis le jour où l'Autriche a lancé son ultimatum à la Serbie, lequel a ouvert la conflagration générale.

L'heure semble donc propice pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce chapitre de l'histoire universelle.

Je ne le ferai pas au point de vue des misères

humaines accumulées, qui sort de ma compétence, mais exclusivement au point de vue des résultats militaires acquis d'une manière définitive.

Parmi tous les duels engagés, un seul semble être terminé : Le royaume belge a été vaincu, son territoire est presque entièrement occupé par les armées de l'empire germanique. Les forces militaires des deux pays étaient approximativement dans la proportion de 1 à 40. Et ce qui peut étonner n'est certainement pas la victoire finale du plus fort, mais la longue et glorieuse défense du plus faible.

Mais il reste tout de même acquis que la guerre germano-belge a été gagnée par l'Allemagne et que tout serait fini s'il n'y avait eu qu'une guerre entre ces deux pays.

Mais ce n'était point le cas. La conquête de la Belgique neutre n'était même pas désignée comme un but à atteindre par le gouvernement allemand ; d'après ses déclarations, on voulait simplement passer A TRAVERS le petit pays pour porter la guerre sur le territoire des grandes puissances ennemies. Pour juger les résultats obtenus, dans cette guerre entre les grandes puissances, nous pourrions donc laisser entièrement de côté l'épisode douloureux de la Belgique. (1)

Or, envisagé sous ce point de vue, le premier trimestre de la guerre européenne n'a donné AUCUN résultat et laisse prévoir LA DURÉE INDETERMINÉE D'UNE LUTTE ENTRE FORCES EGALES.

Les tranchées françaises et allemandes s'opposant sur une étendue de 500 km. (des montagnes suisses jusqu'à la mer du Nord), suivent presque entièrement la frontière nationale de la France. A l'extrême sud, les troupes françaises tiennent encore quelques villages de l'Alsace ; à l'extrême nord, les Alliés se maintiennent encore sur une petite parcelle de la côte belge ; en revanche, les Allemands occupent un territoire peu étendu entre Lille et Sedan. Plus au sud, la bataille chronique suit d'une manière presque mathématique la frontière des deux pays.

Prenons la balance des territoires occupés, il restera un petit avantage pour les Allemands, mais tellement petit qu'il leur faudrait environ vingt fois le temps de cette première période de la guerre, donc environ cinq années, pour occuper, procédant avec la même « vitesse », le territoire entier de la France.

L'arrêt presque absolu de leur avance apparaît encore plus clairement, si nous envisageons les résultats du dernier mois. Les deux armées en lutte se sont maintenues d'une manière presque absolue sur les mêmes kilomètres carrés sur toute l'étendue du front, du Jura à l'Oise ; plus au nord, leurs mouvements et contremouvements consécutifs se sont toujours contrebalancés d'une manière rigoureuse. Des succès locaux ont amené toujours un déplacement des forces de l'adversaire ; l'équilibre a été ainsi reconstitué partout. C'EST PARTIE REMISE. Et s'il s'agissait d'une partie d'échec, deux joueurs raisonnables ne jugeraient plus opportun de perdre leur temps à vouloir continuer une partie qui n'avance plus.

Si nous voulions continuer la comparaison, nous pourrions dire : Les deux joueurs ne risquent que leur temps. Mais les deux peuples, — en continuant une lutte qui ne peut que confirmer tous les jours davantage l'égalité absolue de leurs forces, au lieu de faire la paix sur la base du statu quo ante — sacrifient inutilement la vie de leurs fils et leur richesse nationale.

Passons.

Sur l'échiquier oriental, la partie du nord est également remise. Les Russes ont occupé au mois d'août une partie de la Prusse orientale, ils en ont été chassés au début de septembre. Les Prus-

1) Au point de vue de la menace vis-à-vis de l'Angleterre, la valeur militaire de la conquête de la Belgique peut être considérée comme compensée par la conquête successive des colonies allemandes par les flottes et les troupes britanniques.

siens ont occupé, vers la mi-septembre, le gouvernement russe de Suwalki. Ils en ont été chassés à la fin du mois. Les Russes ont occupé au début d'octobre les deux villes frontalières prussiennes de Lyck et de Bialla, ils en ont été chassés vers le milieu du mois. Aujourd'hui, les deux armées se regardent exactement à l'emplacement des anciens poteaux-frontières.

Leurs sacrifices mutuels n'ont abouti à rien, sauf à la constatation qu'ils ne peuvent se vaincre mutuellement.

A l'extrême sud, les Serbes et les Autrichiens ont échoué, les uns après les autres, en leurs incursions en pays ennemi. Ils sont revenus (abstraction faite de la « petite guerre » en Bosnie) aux « poteaux-frontières », qui, en leur cas, étaient constitués par les cours d'eau de la Drina et de la Save.

Le bombardement chronique de Belgrade par les Autrichiens et de Cattaro par les Monténégrins (aidés par la flotte française) est repris toutes les semaines sans aucun résultat appréciable. C'est partout « partie remise »...

Au milieu du théâtre oriental, les Autrichiens ont conquis au mois d'août quelques districts de la Pologne russe. Ils en ont été chassés au début de septembre et les Russes ont conquis alors une grande partie de la Galicie et quelques districts-frontières de la Hongrie. Mais depuis le commencement d'octobre, et contrairement aux prévisions générales, les Russes ont été chassés de la Hongrie et de la Galicie occidentale.

Ils tiennent encore la Galicie orientale et la capitale de la province, Léopol (Lemberg). Mais ce gain est compensé dans une certaine mesure par l'occupation de toute la moitié occidentale de l'ancienne Pologne russe (abandonnée pour des « raisons stratégiques ») par les Allemands. Les territoires que les Russes ont conquis et ceux qu'ils étaient forcés d'abandonner temporairement à leurs adversaires sont égaux au point de vue de l'étendue et du nombre des habitants (environ 60,000 kilomètres carrés, avec 4 à 5 millions d'habitants des deux côtés).

Nous convenons tout de même qu'il y a une différence notable entre la lutte de l'Aisne et de la Somme et celle de la Vistule. La bataille, en France, dure depuis six semaines et reste toujours indécise ; celle de la Vistule a commencé beaucoup plus tard et les combats les plus sanglants, entre les armées principales, russes et allemandes, appartiennent encore à l'avenir.

Mais d'ores et déjà nous voyons que les Allemands ne pourront guère, même s'ils gagnaient la bataille, entrer au début de l'hiver dans l'intérieur de la Russie. Ils s'exposeraient au sort de Napoléon I<sup>er</sup>. Et les Russes, s'ils gagnaient la bataille de leur côté, auraient une étendue immense à franchir pour arriver à l'ancienne frontière allemande (en Posnanie) et — les routes peu entretenues de cette région étant peu praticables pendant la majeure partie de l'automne et de l'hiver — ils ne pourraient guère aborder une offensive sérieuse que d'ici cinq ou six mois.

La partie a été déclarée remise, à l'ouest, par l'évidence de la force égale des deux parties aux prises ; à l'est, la NATURE impitoyable (ou miséricordieuse ?) ne veut plus de la bataille qui l'embête. La partie est remise pour l'hiver, qui, là-bas (y compris le temps de la fonte des neiges qui rend les routes entièrement impraticables), dure jusqu'en mai.

Est-ce qu'on voudra se battre sur la Somme pendant six mois dans les mêmes tranchées pour pouvoir attendre la reprise des opérations sérieuses en Pologne ? (1)

C'est possible. L'héroïsme et la patience des combattants sont admirables ; mais trop de vertu peut équivaloir au suicide des peuples...

MILES.

1) Nous donnerons un exposé parallèle, dans le prochain numéro de l'édition allemande, pour le profit de nos lecteurs d'Allemagne.

Edit. resp. H. Bornand. — Imp. Ruedi, Lausanne